



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 28 mai 2020
à 11 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 mai 2020 à 11 h.
- 10.03** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Affecter un montant approximatif de 546 000 \$, à même la réserve développement, pour la création de quatre postes temporaires, pour les années 2020 et 2021, à la direction du développement du territoire afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement entend mettre en place à la suite de l'adoption de son plan local de déplacements (PLD).

40 – Réglementation

- 40.01** Autoriser, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la poursuite des processus de demande de dérogation mineure, d'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et des règlements d'emprunt, la tenue de consultations écrites et l'adaptation des procédures référendaires afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

50 – Ressources humaines

- 50.01** Approuver la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la Direction performance, greffe et services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 28 mai 2020.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1206492001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant approximatif de \$546 000, à même la réserve de développement de l'arrondissement, pour financer la création de quatre (04) postes temporaires pour les années 2020 et 2021, à la division des études techniques de la direction du développement du territoire, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place suite à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD).

Il est recommandé d'affecter un montant approximatif de \$546 000, à même la réserve de développement de l'arrondissement, pour financer la création de quatre (4) postes temporaires pour les années 2020 et 2021, à la division des études techniques de la direction du développement du territoire, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place suite à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD). Ces mesures ont été identifiées comme prioritaires et couvrent l'ensemble des thématiques et orientations du PLD.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2020-04-25 09:30

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206492001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant approximatif de \$546 000, à même la réserve de développement de l'arrondissement, pour financer la création de quatre (04) postes temporaires pour les années 2020 et 2021, à la division des études techniques de la direction du développement du territoire, afin de maximiser le potentiel de réalisation des actions et des mesures que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville entend mettre en place suite à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD).

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2019, l'Arrondissement Ahuntsic/Cartierville procédait à l'adoption de son plan local de déplacements (PLD). Le PLD est un plan directeur visant à contribuer à la santé publique en améliorant les conditions de déplacement en transport actif et en transport collectif ainsi qu'à la réduction de gaz à effet de serre (GES) et à la dépendance à l'automobile. Il permet de mener à l'élaboration des plans plus détaillés, de projets et de réglementations qui ont pour but d'améliorer les conditions de déplacement.

Par conséquent, ce plan devient un outil important pour la planification et l'organisation du territoire pour les aménagements, le développement et la mobilité durable.

Le plan contient quatre thématiques :

- les modes actifs comprenant les piétons et les cyclistes;
- le transport collectif et les usages partagés de l'automobile;
- l'apaisement et le partage de la rue;
- la livraison et le stationnement.

Le document du PLD présente également les orientations regroupées par thématique qui répondent aux objectifs locaux de transport :

- modes actifs :
 - déployer et consolider le réseau piétonnier;
 - sécuriser les déplacements piétonniers;
 - déployer les aménagements cyclables;
 - sécuriser les déplacements cyclables;
 - prévoir des aménagements de qualité;
 - assurer l'entretien des aménagements;
 - assurer la sécurité des déplacements par modes actifs en période de travaux.
- le transport collectif et les usages partagés de l'automobile :

- améliorer l'offre et le service de transport en commun;
- prévoir les aménagements pour assurer l'intermodalité au réseau de transport collectif;
- déployer les services de transport durable et l'usage partagé de l'automobile.
- l'apaisement et le partage de la rue :
 - apaiser la circulation dans les quartiers;
 - améliorer le partage de l'espace public;
 - promouvoir les modes actifs et sensibiliser les citoyens au partage de la chaussée.
- la livraison et le stationnement :
 - optimiser l'offre et la demande en stationnement;
 - transformer les espaces de stationnement de façon durable.

De ces orientations découlent 39 actions directrices permettant d'atteindre les objectifs locaux établis préalablement. Ceci constitue le plan d'intervention. Chaque action précise les éléments suivants :

- la localisation prioritaire de l'intervention;
- les intervenants concernés;
- un échéancier de réalisation;
- une évaluation qualitative de coûts.

Certaines cartes présentent les améliorations proposées.

Finalement, le PLD indique les mécanismes que l'arrondissement mettra en place pour en assurer le suivi de même que les différentes mesures (70) qui composent son plan triennal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 090107 - 14 mai 2018

Accorder un contrat de services professionnels à la firme AECOM consultants Inc. pour l'élaboration d'un plan local de déplacement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une somme maximale de 287 689,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2018-015 - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Dossier # : 2186492002

Approuver la dépense relative à l'offre de services - Phase 1 - de Vélo Québec relative au plan de déplacement scolaire, conformément à la résolution CA18 090107 approuvée par le Conseil d'arrondissement du 14 mai 2018.

CA18 090169 - 3 juillet 2018

Édiction d'une ordonnance réduisant la limite de vitesse prescrite sur les rues locales et sur certaines artères et collectrices de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA19 090102 - 6 mai 2019

Adopter le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale.

CA19 090160 - 2 juillet 2019

Approuver la convention de service avec l'organisme Vélo-Québec relativement à la réalisation de la Phase 2 du plan de déplacement scolaire. Autoriser une dépense totale de 54 038,25 \$, taxes incluses.

CA19 090221 - 9 septembre 2019

Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur 3 ans.

CA19 090249 - 11 novembre 2019

Autoriser une dépense de 63 236,25 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un programme de travail de modification aux feux de circulation incluant l'étude d'impact sur la circulation pour le réaménagement proposé des rues Prieur et Sauriol dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre no.1279040 intervenue avec la Ville de Montréal et Stantec Experts-conseils Itée.

CA19 090250 - 11 novembre 2019

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Stantec Experts-conseils Itée. totalisant une somme de 85 943,81 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation de panneaux de signalisation dynamique aux abords des écoles dans le réseau artériel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA19 090289 – 9 décembre 2019

Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CA20 090067 – 9 mars 2020

Approuver la convention de service avec l'organisme Celsius MTL (Solon) relativement à l'offre de services pour la mise en œuvre et l'accès au programme Locomotion. Autoriser une dépense de 40 000\$ toutes taxes comprises et sera financée par la réserve de développement.

DESCRIPTION

L'adoption du PLD en décembre 2019 est le résultat d'un vaste processus de consultation populationnelle. Au terme d'une démarche entreprise en mai 2018, le PLD a fait l'objet de plusieurs utilisations d'outils de consultation. Parmi ceux-ci, mentionnons : un sondage en ligne, une carte interactive, l'utilisation de la plate-forme Réalisons Montréal, la tenue de focus group avec les différentes communautés (affaire, institutionnelle et communautaire) et l'organisation de deux séries de consultations publiques (à chaque fois tant pour le secteur ouest que le secteur est de l'arrondissement).

De plus, L'arrondissement a mis en place une structure de projets composée de plusieurs comités (technique, mobilité active et directeur) qui se sont avérés autant de points de passage à travers les différentes étapes de ce projet qui a duré 18 mois.

Ce souci d'être en parfaite harmonie avec les préoccupations de la population s'est également poursuivi lors du lancement du PLD qui s'est tenu en janvier 2020. Lors de ce lancement, l'Arrondissement s'est engagé à mettre en œuvre les actions du PLD en dévoilant notamment les mesures à mettre en place sur un horizon de trois ans. De plus, l'Arrondissement s'est également engagé dans un processus de transparence incluant une reddition de compte annuelle, triennale et quinquennale.

Par ailleurs, dès l'automne 2019 et ce, avant l'adoption du PLD, l'Arrondissement s'est mis en action dans la réalisation d'études et de demandes de subvention afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures du PLD. C'est notamment le cas du programme de la sécurisation aux abords des écoles de la ville de Montréal (Vision Zéro) et du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du

ministère des transports du Québec. La réalisation de travaux en 2020 comme la mise à sens-unique des rues Prieur et Sauriol, l'implantation du réseau express vélo (REV) Berri-Lajeunesse, les pôles de mobilité, l'implantation de signalisation dynamique aux abords des écoles, l'implantation de nouveau liens cyclables et finalement le projet des communautés de partage (Locomotion) sont autant de projets qui viendront accroître le travail de l'équipe de circulation..

À ce jour, presque la totalité des projets déposés ont reçu une écoute favorable et font et feront l'objet de financement imminent.

Par ailleurs, le carnet de commande de l'équipe de circulation était passablement garni et ce avant même la réalisation du PLD qui s'est échelonnée de mai 2018 à décembre 2019. Certains secteurs accusaient des retards avant l'amorce du PLD dont plus spécifiquement, l'analyse des requêtes de zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) et de stationnement sur rue. De plus et récemment, l'équipe circulation de la division des études techniques recevait une liste de dossiers prioritaires à réaliser à court terme.

En considérant les nombreux nouveaux projets ayant fait l'objet de récents financements et la volonté de l'organisation à réaliser certains autres dossiers prioritaires rapidement, il faut donc nécessairement effectuer le bilan entre la capacité actuelle de production de l'équipe de circulation et les mandats à réaliser. Ce bilan démontre un écart défavorable important; l'ajout de ressources humaines temporaires devient donc un incontournable afin d'atteindre les objectifs attendus. Ces mesures ont été identifiées comme prioritaires, et couvrent l'ensemble des thématiques et orientations du PLD.

JUSTIFICATION

Structure actuelle :

La structure actuelle des postes de l'équipe circulation de la division des études techniques selon le budget de fonctionnement comprend :

- 1 agent technique principal;
- 1 agent technique (permis/entraves);
- 1 agent technique SRRR et stationnement;
- 1 inspectrice en circulation;
- 1 agente de bureau.

À cette structure de base sont ajoutés depuis quelques années à même le budget de fonctionnement (à partir de banque d'heures) deux stagiaires universitaires (1 en été l'autre en automne) qui essentiellement viennent supporter le travail de l'agent technique permis/entraves (période de forte demandes de permis et remplacement des vacances estivales).

Finalement, un ingénieur en circulation vient également s'ajouter à l'équipe de base en circulation. Ce poste d'ingénieur, est financé avec le PTI 2018-2021.

Ces personnes et les deux stagiaires assurent une prestation de travail pour certaines actions qui découlent du PLD et du travail quotidien dit de base, ce qui correspond à la capacité de production de l'équipe circulation. Cependant, cette équipe ne pourra pas compléter l'atteinte des objectifs identifiés comme prioritaires et à réaliser à court terme.

Par ailleurs, une comparaison de la composition de l'équipe de circulation de l'arrondissement Ahuntsic/Cartierville avec celles de d'autres arrondissements (PMR, RPP, MHM, VSMPE et CDN/NDG) indique clairement que l'équipe actuelle (incluant les ingénieurs) est inférieure en effectifs. Si on ajoute les dossiers prioritaires à réaliser à court terme, on

réalise alors un écart défavorable important à combler.

Structure proposée :

Afin de combler l'écart entre la capacité de production actuelle de l'équipe circulation et les objectifs attendus, il est proposé d'augmenter la structure de la main d'œuvre de la division des études techniques sur une base temporaire (exercice 2020 et exercice 2021) par l'embauche des ressources suivantes :

Pour le mandat de base de l'équipe circulation actuelle avec certaines bonifications à réaliser:

- 1 agent technique en circulation (stationnement).

Pour la mise en œuvre du PLD et la réalisation des mandats d'analyse par secteur :

- 1 ingénieur en circulation;
- 1 agent technique en circulation;
- 1 ressource en consultation (agent de recherche : circulation, parcs et crue des eaux).

La création et le comblement des postes se feront ultérieurement, en conformité avec les politiques, encadrements administratifs et conventions collectives applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense relative à la création de ces postes temporaires sera financée en 2020 et en 2021 à même la réserve de développement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 oriente l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vers un développement écologique, équitable et résilient. Le PLD repose sur le principe d'accroître la part modale des transports actifs et collectifs tout en diminuant celle de l'utilisation de l'automobile. Ce virage se traduira par une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES,) s'inscrivant ainsi dans la vision globale de la santé publique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PLD est un plan directeur pour une planification et une organisation qui orientera les décisions de l'arrondissement en matière d'aménagement, de mobilité et de travaux sur un horizon de plus de 10 ans.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le calendrier et étapes subséquentes est sujet à révision notamment selon le décret gouvernementale associé au COVID-19. Plus spécifiquement en ce qui concerne la dotation des postes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'élaboration du PLD a été soutenue par une importante démarche de consultation dans laquelle de nombreuses activités de communication ont eu lieu.

L'adoption et la diffusion du PLD ont fait l'objet d'un plan de communication.

Des activités de communication sont prévues pour les différents projets faisant l'objet de financement (Vision Zéro, TAPU, Locomotion).

Un comité de suivi, composé de professionnels et de représentants d'organismes locaux impliqués dans la mobilité durable, se réunira afin d'évaluer l'avancement des mesures découlant du PLD.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voici les activités subséquentes (sujet à révision selon le décret gouvernemental associé au COVID-19):

- CA de mai 2020 : adoption de l'augmentation temporaire de la structure de postes;
- Mai et juin 2020 : dotation des postes;
- Juillet 2020 : arrivée des nouvelles ressources;
- Août 2020 : début des analyses et des réalisations des mandats;
- Décembre 2021 : fin de l'ajout temporaire de ressources.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mame Gallo DIOUF, Ahuntsic-Cartierville
Rose MILLIEN, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Rose MILLIEN, 23 avril 2020
Mame Gallo DIOUF, 22 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BORDELEAU
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2020-04-22

**Dossier # : 1201940002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la poursuite des processus de demande de dérogation mineure, d'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et des règlements d'emprunt, la tenue de consultations écrites et l'adaptation des procédures référendaires afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

Il est recommandé:

D'autoriser, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020:

- la poursuite des processus de demande de dérogation mineure, d'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et d'adoption des règlements d'emprunt;
- la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public pour les dossiers suivants:

Dérogation mineure

1207746004 - 8967 et 8969, rue Basile-Routhier

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1201066006 - Autoriser l'occupation du bâtiment portant le numéro 450, rue de Port-Royal Ouest, à des fins de production, de culture et de transformation de produits à base de cannabis

1194039025 - Autoriser la transformation d'un local commercial en logement pour l'immeuble portant les numéros 690 à 694, rue Legendre Est

1194039009 - Autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10720, rue de Lille et la construction d'un immeuble de 11 logements

1201066007 - Autoriser en cour avant du bâtiment portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'installation d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre

1194039012 - Autoriser le développement de la dernière phase d'un centre commercial sur les lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie - Marché central)

1204039004 - Autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales

1204039005 - Autoriser la démolition des bâtiments portant les numéros 9870 à 9872 et 9878 à 9880, avenue Papineau et l'agrandissement, sur le terrain des bâtiments démolis, du bâtiment portant le numéro 1750, rue Sauriol Est à des fins d'enseignement de niveau secondaire (collège Regina Assumpta)

- l'adaptation de la procédure référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement des citoyens pour les dossiers suivants:

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1201066002 - Autoriser une unité de stationnement, une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre et un appareil de climatisation dans la cour avant pour le bâtiment portant le numéro 94, rue Prieur Ouest

1194039026 - Autoriser l'agrandissement du restaurant et l'aménagement de deux terrasses extérieures pour l'immeuble portant le numéro 1465, rue Dudemaine

1194039023 - Autoriser l'occupation à des fins d'habitation du rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 239 à 241, boulevard Henri-Bourassa Ouest

1194039027 - Autoriser l'occupation à des fins de bureaux d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 370, rue Sauvé Ouest

1194039014 - Autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 8801, rue Lajeunesse et la construction de logements en intégrant un local commercial à la partie du bâtiment située à l'angle des rues Lajeunesse et Saint-Arsène

1201066006 - Autoriser l'occupation du bâtiment portant le numéro 450, rue de Port-Royal Ouest, à des fins de production, de culture et de transformation de produits à base de cannabis

1194039025 - Autoriser la transformation d'un local commercial en logement pour l'immeuble portant les numéros 690 à 694, rue Legendre Est

1194039009 - Autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10720, rue de Lille et la construction d'un immeuble de 11 logements

1201066007 - Autoriser en cour avant du bâtiment portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'installation d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre

1194039012 - Autoriser le développement de la dernière phase d'un centre commercial sur les lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie - Marché central)

1204039004 - Autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales

1204039005 - Autoriser la démolition des bâtiments portant les numéros 9870 à 9872 et 9878 à 9880, avenue Papineau et l'agrandissement, sur le terrain des bâtiments démolis, du bâtiment portant le numéro 1750, rue Sauriol Est à des fins d'enseignement de niveau secondaire (collège Regina Assumpta)

Règlements d'emprunt

1191616008 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique

1193757012 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-22 14:24

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1201940002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, la poursuite des processus de demande de dérogation mineure, d'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et des règlements d'emprunt, la tenue de consultations écrites et l'adaptation des procédures référendaires afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

CONTENU

CONTEXTE

Le Gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020 le décret n° 177-2020, depuis renouvelé, déclarant l'état d'urgence sanitaire en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2). Comme suite à ce décret, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris l'arrêté n° 2020-008 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. L'arrêté ministériel n° 2020-008 comportait la mesure suivante:

« Que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter; ».

Or, cette mesure a depuis été abrogée et remplacée par celles de l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai dernier, prévoyant notamment:

« Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemble de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement ou si cette procédure se rattache à la division du territoire en districts électoraux; dans ces deux derniers cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le conseil en décide

autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, dont les suivantes :

1° la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

2° un scrutin référendaire doit se dérouler selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables;

3° le jour du scrutin est fixé aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement du référendum et la période pour l'exercice du vote par correspondance se termine à 16 h 30 le septième jour suivant le jour du scrutin; ».

Depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, 15 dossiers comportant une procédure faisant partie du processus décisionnel et/ou une procédure référendaire sont suspendus. Dans ce contexte, il est proposé que l'arrondissement se prévale des mesures prévues à l'arrêté n° 2020-033 par l'adoption d'une résolution du conseil d'arrondissement à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Obtenir, en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033, l'autorisation du conseil d'arrondissement pour :

- Poursuivre les processus de demande de dérogation mineure, d'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et d'adoption des règlements d'emprunt;
- Tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public pour les dossiers suivants:

Dérogation mineure

1207746004 - 8967 et 8969, rue Basile-Routhier

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1201066006 - Autoriser l'occupation du bâtiment portant le numéro 450, rue de Port-Royal Ouest, à des fins de production, de culture et de transformation de produits à base de cannabis

1194039025 - Autoriser la transformation d'un local commercial en logement pour l'immeuble portant les numéros 690 à 694, rue Legendre Est

1194039009 - Autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10720, rue de Lille et la construction d'un immeuble de 11 logements

1201066007 - Autoriser en cour avant du bâtiment portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'installation d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre

1194039012 - Autoriser le développement de la dernière phase d'un centre commercial sur les lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie - Marché central)

1204039004 - Autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales

1204039005 - Autoriser la démolition des bâtiments portant les numéros 9870 à 9872 et 9878 à 9880, avenue Papineau et l'agrandissement, sur le terrain des bâtiments démolis, du bâtiment portant le numéro 1750, rue Sauriol Est à des fins d'enseignement de niveau secondaire (collège Regina Assumpta)

- Adapter la procédure référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement des citoyens pour les dossiers suivants:

Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

1201066002 - Autoriser une unité de stationnement, une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre et un appareil de climatisation dans la cour avant pour le bâtiment portant le numéro 94, rue Prieur Ouest

1194039026 - Autoriser l'agrandissement du restaurant et l'aménagement de deux terrasses extérieures pour l'immeuble portant le numéro 1465, rue Dudemaine

1194039023 - Autoriser l'occupation à des fins d'habitation du rez-de-chaussée de l'immeuble portant les numéros 239 à 241, boulevard Henri-Bourassa Ouest

1194039027 - Autoriser l'occupation à des fins de bureaux d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 370, rue Sauvé Ouest

1194039014 - Autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 8801, rue Lajeunesse et la construction de logements en intégrant un local commercial à la partie du bâtiment située à l'angle des rues Lajeunesse et Saint-Arsène

1201066006 - Autoriser l'occupation du bâtiment portant le numéro 450, rue de Port-Royal Ouest, à des fins de production, de culture et de transformation de produits à base de cannabis

1194039025 - Autoriser la transformation d'un local commercial en logement pour l'immeuble portant les numéros 690 à 694, rue Legendre Est

1194039009 - Autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10720, rue de Lille et la construction d'un immeuble de 11 logements

1201066007 - Autoriser en cour avant du bâtiment portant le numéro 12520, avenue Albert-Prévost, l'installation d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur maximale de 1,8 mètre

1194039012 - Autoriser le développement de la dernière phase d'un centre commercial sur les lots 2 985 071, 2 985 076 et 2 349 642 du cadastre du Québec (9187, boulevard de l'Acadie - Marché central)

1204039004 - Autoriser l'occupation d'une partie de l'immeuble portant le numéro 9515, rue Saint-Hubert à des fins d'activités communautaires, socioculturelles et commerciales

1204039005 - Autoriser la démolition des bâtiments portant les numéros 9870 à 9872 et 9878 à 9880, avenue Papineau et l'agrandissement, sur le terrain des bâtiments démolis, du bâtiment portant le numéro 1750, rue Sauriol Est à des fins d'enseignement de niveau secondaire (collège Regina Assumpta)

Règlements d'emprunt

1191616008 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition de matériel informatique

1193757012 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments

JUSTIFICATION

La décision du conseil d'arrondissement prise en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 permettra de poursuivre les processus de demande de dérogation mineure, d'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'une immeuble et d'adoption des règlements d'emprunt suspendus en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Suspension de toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et de toute procédure référendaire, sauf si le conseil d'arrondissement en décide autrement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le remplacement d'une procédure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours sera annoncée au préalable par un avis public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2020 - Publication des avis relatifs aux consultations écrites

Juin 2020 - Tenue des consultations écrites d'une durée de 15 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PARENT
Chef de division_greffe_performance et
informatique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-21

Marie-Pierre BUSSEAU
Chef de division - ressources humaines



Dossier # : 1200356004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la direction performance, greffe et services administratifs, et ce, à compter du 28 mai 2020.

Il est recommandé :
d'autoriser la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la Direction performance, greffe et services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 28 mai 2020.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2020-05-14 15:22

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1200356004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la direction performance, greffe et services administratifs, et ce, à compter du 28 mai 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Pour faire suite à l'absence, pour une période indéterminée, de la directrice, madame Lisa Siminaro, il y a lieu de pourvoir temporairement le poste de directrice à la direction performance, greffe et services administratifs, et ce, à compter du 28 mai 2020. Mme Marie-Pierre Busseau a été sélectionnée pour remplacer et assumer les fonctions de madame Lisa Siminaro durant son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette nomination est conforme à l'article 10.2.1 de la politique de dotation et gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie MEUNIER, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ROBERT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-05

Mélissa DESJARDINS
Conseillère en ressources humaines